



Rouen, le 29 septembre 2017

Marie-Pascale SCHAMMÉ
Thierry BABOEUF
Inspecteur (trice)s de l'Éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
et formateurs du secteur SBSSA

S/C de Mesdames et Messieurs les
chefs d'établissements des LP publics et
privés

Mesdames et Messieurs
les Directeurs de SEGPA

Mesdames et Messieurs
les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs
les Directeurs des GRETA

Rectorat

Inspecteurs de l'Éducation nationale

Dossier suivi par
Marie Pascale SCHAMME
Thierry BABOEUF
Téléphone
02.32.08.90.60
Adresse électronique
m.pascale.schamme@ac-rouen.fr
thierry.baboeuf@ac-rouen.fr

25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex

Objet : Lettre de rentrée, secteur SBSSA

Cette lettre de rentrée spécifique au secteur SBSSA vient compléter la lettre de rentrée du Collège des IEN et a pour principal objectif de vous apporter des informations sur l'actualité du secteur SBSSA.

En ce début d'année scolaire 2017/2018, nous vous souhaitons une très bonne reprise à tous (tes) ainsi que la bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires ou stagiaires qui rejoignent notre académie.

Nous remercions particulièrement les tuteurs (trices) qui acceptent de les accompagner dans leur professionnalisation.

Nous remercions également tous les enseignants qui ont participé à différents groupes de travail, à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi qu'au bon déroulement des diverses sessions d'examen.

Cette lettre ainsi que tous les documents ou liens cités peuvent être consultés sur le site ressource académique SBSSA que nous vous invitons à parcourir régulièrement.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/>

Vous avez la possibilité de vous inscrire à la lettre d'actualité (en bas de la page d'accueil) afin d'être régulièrement informés des derniers articles publiés sur le site.

Nous vous invitons à participer à la vie de l'espace pédagogique en postant vos propositions.

Il vous suffit de vous inscrire en tant que rédacteur <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Comment-s-inscrire>.

Les inspecteurs en prendront connaissance puis procéderont à leur validation.

Si vous avez des difficultés à poster vos travaux vous pouvez contacter le webmaster dont l'adresse figure sur le site.

1. ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 : POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a présenté pour l'année scolaire 2017-2018, les grands axes de travail pour une école de la confiance, en particulier pour la voie professionnelle : faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence.

Les grands axes retenus :

Moderniser l'offre de formation : les cartes des formations doivent cibler prioritairement les métiers d'avenir ou en tension.

Vers une insertion professionnelle réussie : développer l'apprentissage, conformément à l'engagement du Président de la République, les parcours mixtes de formation, ce qui implique des coopérations renforcées avec les régions et au niveau local, entre les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis et les entreprises.

Favoriser la réussite de tous :

- En rénovant les CAP et par la mise en place d'un plan d'actions en faveur des élèves de CAP afin d'organiser une prise en charge différenciée des élèves et de renforcer les possibilités d'innovation pédagogique dans ces classes.

- En privilégiant une poursuite d'études vers les BTS pour les bacheliers professionnels : un tiers des bacheliers professionnels poursuivent aujourd'hui leurs études, mais leur taux d'échec est élevé notamment à l'université. L'enjeu est de favoriser les poursuites d'études de ces bacheliers vers les filières dans lesquelles leurs chances de réussite sont les plus élevées : plus de 60 % de réussite des bacheliers professionnels au BTS en 2016. Une expérimentation menée dans cinq académies permet, sur avis de l'équipe pédagogique de terminale, aux bacheliers professionnels qui le demandent, d'intégrer une section de technicien supérieur. Cette expérience permettra d'identifier les conditions favorables à ces parcours de réussite.

2. LA LETTRES DES CPC : COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

Cette lettre vous informe sur l'activité des CPC et sur le partenariat du Ministère avec le monde professionnel. Elle propose une veille de l'évolution des secteurs professionnels et signale les travaux de recherche, publiés ou en cours, en lien avec la rénovation des diplômes professionnels et susceptibles d'enrichir les débats des CPC.

Elle est consultable en ligne grâce au lien suivant :

<http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc>

Quelques extraits de la lettre n°17 :

Du conseiller de l'enseignement technologique au conseiller entreprises pour l'école : ce début d'année scolaire va coïncider avec le renouvellement des CET au profit des CEE, n'hésitez pas à solliciter les professionnels dans la cadre des partenariats école-entreprise et nous proposer des candidats pour exercer cette mission de CEE. Pour plus d'informations vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117025

Nouveaux diplômes professionnels : les projets engagés et les diplômes finalisés depuis janvier 2017 :

19e CPC – Coiffure, esthétique et services connexes : Plénière CPC du 7 mars 2017.

Certificat d'aptitude professionnelle

Projet de rénovation du CAP « Taxidermiste », créé en 1982 ;

Projet de rénovation du CAP « Coiffure », créé en 2007

Projet de rénovation du CAP « Esthétique cosmétique parfumerie », créé en 2008

Baccalauréat professionnel

Projet de création du baccalauréat professionnel « Coiffure ».

Pour rappel : 20ème CPC Secteur sanitaire et social, médico-social : Plénière CPC du 10 mars 2016 : Validation de l'opportunité de rénovation du baccalauréat professionnel "service de proximité et vie locale", pour une mise en œuvre à la rentrée 2018.

3.RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

La circulaire du 29 mars 2016 annonçant la suppression des évaluations par CCF dans les classes de seconde professionnelle nécessite pour tous les diplômes intermédiaires concernés une adaptation des calendriers des évaluations comme précisé par les arrêtés du 11 juillet 2016.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Arrete-du-11-juillet-2016-modifiant-les-definitions-d-epreuves-de-certaines>

3.1. Recommandations générales pour tous les diplômes et filières du secteur SBSSA

Dans toutes les filières, nous demandons aux équipes pédagogiques de construire un **plan de formation**, où toutes les progressions sont co-construites (enseignement professionnel travaillé en parallèle avec les savoirs associés), afin d'assurer une cohérence dans l'enseignement.

Chaque période de formation en milieu professionnel (PFMP) constitue une séquence à part entière ; elle apparaît clairement dans le plan de formation avec identification précise des objectifs de formation, des compétences travaillées, des connaissances à acquérir pour chacune des disciplines et des évaluations correspondantes.

Dans le cadre de la formation professionnelle, les enseignements doivent **prendre appui sur des situations professionnelles** significatives des métiers concernés pour être concrets, motivants et garder toute leur cohérence pour l'apprenant. Les situations choisies doivent servir de support pour développer les compétences professionnelles attendues et faire acquérir l'ensemble des savoirs associés. Ces situations **s'inscrivent dans un contexte professionnel** (institutionnel, économique, éthique, socio-culturel, historique...), plus ou moins complexe selon le public d'apprenants.

3.2 Réforme du Collège (3^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Professionnel (PEP) et EGPA)

EGPA

L'arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes de SEGPA et son arrêté modificatif du 1^{er} décembre 2015, et la circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux SEGPA précisent la nouvelle organisation des enseignements en SEGPA.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94714

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Arrete-du-1er-decembre-2015-modifiant-l-arrete-du-21-octobre-2015-relatif-aux>

À partir de la quatrième, la démarche de projet amorcée en classe de cinquième évolue. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers.

En classe de troisième, l'objectif visé est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Les enseignants doivent proposer à tous les élèves, durant l'année de troisième, la préparation de l'épreuve orale du **certificat de formation générale (CFG)**. Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises qui seront prises en compte pour l'attribution de celui-ci.

Tous les élèves de classe de troisième bénéficiant de la SEGPA pourront être présentés au diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro).

La SEGPA a pour ambition l'acquisition des compétences **du socle commun de connaissances**, de compétences et de culture. Les élèves bénéficient, comme tous les collégiens, des enseignements complémentaires (EPI et AP). La découverte professionnelle pourra s'inscrire dans le cadre des EPI sur les thématiques : corps, santé, bien-être et sécurité ; monde économique et professionnel. Rappelons que les EPI permettent de mobiliser des connaissances issues de différentes disciplines pour les appliquer à des objets communs conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (site internet, magazine, maquette, repas, etc).

Un document de référence académique en champ H.A.S. est diffusé en ligne sur le site académique S.B.S.S.A. Il constitue pour les enseignants une aide au repérage des savoirs (savoir-faire et connaissances) qui pourraient être intégrés au niveau des projets pédagogiques.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Document-de-reference-academique>

La rentrée 2017 verra la parution d'un document ressource proposé par Eduscol venant remplacer le document de 2009.

http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/SEGPA_ressource_hygiene_alimentation_services.pdf

Dès sa parution une information sera envoyée dans toutes les Segpa et un article sera mis sur le site SBSSA.

Le BO n°33 du 15 septembre 2016 présente les nouvelles conditions de délivrance du CFG et notamment en annexe l'attestation de maîtrise du socle.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Certification-de-Formation-Generale-conditions-de-delivrance-au-BO-no33-du-15>

Enseignement de la Prévention Santé Environnement ou des Sciences de la Vie et de la Terre en classe de 3^{ème} SEGPA et en classe de 3^{ème} PEP.

La réforme du collège impose de s'appuyer **sur le programme de cycle 4 pour les enseignements en 3^{ème}.**

La circulaire en date du 1^{er} décembre 2015 de la DGESCO concernant les classes de SEGPA précise qu'une heure dans le cadre des enseignements de découverte professionnelle est attribuée pour l'enseignement de la PSE.

Il s'agit donc bien **d'enseigner la PSE** en classe de SEGPA. Cet enseignement est un appui pour l'oral du CFG et le DNB pro.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Place-de-La-PSE-dans-l-organisation-des-enseignements-en-SEGPA>

Pour l'enseignement en classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles, **l'enseignement de la PSE est remplacé par de la SVT.** Nous vous invitons à prendre appui sur le programme du cycle 4 en ciblant pour ce début d'année le thème « le corps humain et la santé » notamment la partie consacrée à l'alimentation. Un document d'accompagnement est en cours de rédaction et sera diffusé prochainement.

Un plan de formation est prévu cette année pour accompagner les enseignants de 3^{ème} PEP dans la mise en place des enseignements de SVT. Quelques aspects de cette enseignement ont été évoqués lors de la journée académique pour la PSE et sont présentés dans le diaporama consultable en suivant le lien indiqué dans le paragraphe : enseignement de la PSE.

4. L'enseignement de la Prévention Santé Environnement

Le diaporama support de la journée académique 2017 est en ligne ici :

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?journee-PSE>

Il précise l'ensemble des aspects réglementaires et didactiques pour l'enseignement de la PSE du CAP au Bac Pro.

Une nouvelle journée sera organisée cette année pour les enseignants n'ayant pas pu être convoqués à la première session.

5. Informations diverses

5.1. Les vadémécums académiques

Afin de répondre aux questions réglementaires, le collège des IEN a élaboré plusieurs vadémécums :

- Le vadémécum du CCF : <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Nouveau-vademecum-CCF-septembre>
- Le vadémécum des PFMP : <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?PFMP-le-nouveau-vademecum>
- Le vadémécum du livret scolaire : <http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Vademecum-relatif-au-livret-scolaire>

5.2.Scolarité et Handicap

La scolarisation des élèves en situation de handicap à l'école et leur accompagnement constituent une priorité absolue. Le Président de la République s'est engagé à ce que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement.

Conscient de certaines difficultés rencontrées par les familles des élèves en situation de handicap, le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées vont travailler, dès le mois d'octobre, pour rénover l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap, dans le but d'améliorer la continuité de leurs parcours et les conditions de vie de leurs familles. (Communiqué de presse - Jean-Michel Blanquer - 26/08/2017).

Concernant la scolarité des élèves handicapés vous pouvez vous référer au BO n°28 du 15 juillet 2010. Vous y trouverez l'attestation de compétences que doivent renseigner les enseignants qui interviennent en ULIS

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Scolarisation-des-eleves>

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) remplace le 2CA-SH.

BO n°7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112995

Depuis six ans un site Handicap Rouen SBSSA a été mis en ligne. Vous y trouverez tous les documents nationaux et académiques nécessaires pour vos démarches pédagogiques. Vous pouvez également proposer des séquences pédagogiques si vous intervenez en ULIS ou si vous avez en cours des élèves à besoins particuliers et notamment si vous possédez le 2CA-SH ou le CAPPEI.

<http://ressources-handicap.spip.ac-rouen.fr/>

5.3.Les résultats aux examens professionnels, session 2017

Lors de notre passage dans votre établissement, à l'occasion des rendez-vous de carrière et de réunions d'équipes, les résultats détaillés propres à vos filières vous seront présentés.

5.4 Les concours du secteur SBSSA

Les inscriptions aux concours de la session 2018 auront lieu par internet du mardi 12 septembre 2017, à partir de 12 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.

Un ensemble d'informations sur ces concours est consultable ici :

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Concours-de-recrutement-des-PLP>

Pour le secteur SBSSA les concours ouverts pour la session 2018 sont :

- Biotechnologies : externe, interne : public et privé. Réservé : privé.
- STMS : externe, interne : public et privé. Réservé : public.
- Coiffure : interne : privé. Réservé : public et privé.
- Esthétique Cosmétique : interne : public et privé. Réservé : privé.
- Prothèse dentaire: réservé : public.

Le serveur de l'académie de Rouen est accessible par l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-rouen.fr/inscrintetCE2/>

Pour l'examen professionnel réservé, les candidats doivent avoir été en poste au 31 mars 2011 et avoir 4 années d'ancienneté.

5.5. La répartition des filières

En cliquant sur le lien suivant vous aurez accès à la répartition de tous les diplômes entre les deux inspecteur (trice)s SBSSA.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Repartition-des-filieres>

5.6. Comment nous contacter ?

Vous pouvez nous joindre :

- soit par téléphone au secrétariat des inspecteurs : 02 32 08 90 60

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Secrétariat des IEN
Rectorat de Rouen
25 Rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

- soit par courriel aux adresses électroniques suivantes :

m.pascale.schamme@ac-rouen.fr

thierry.baboeuf@ac-rouen.fr

Ne pas oublier de passer par la voie hiérarchique pour toute correspondance.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Marie-Pascale Schammé

Thierry Baboeuf